DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 16 octobre 2019

_____

ACTION CŒUR DE VILLE - OFFICE DU COMMERCE MUNICIPAL : "COEUR DE VILLE - COMMERCES CONNECTES"

NOTE DE SYNTHESE

Par délibération du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » visant au soutien de la planification et de la mise en œuvre d'un programme d'actions significatif en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité du centre-ville, basé notamment sur :

- la restructuration des espaces publics,
- le développement des modes doux,
- la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager,
- le développement de l'offre commerciale et résidentielle,
- l'amélioration de l'offre de services aux habitants (équipements scolaires, sociaux, petite-enfance, sportifs, …),
- l'animation culturelle et touristique du centre-ville.

Dans ce cadre global d'appui au développement commercial et artisanal de proximité, il s'avère nécessaire de mettre en place une gouvernance de la volonté politique de développement du commerce local pour accompagner durablement son évolution et conforter l'attractivité commerciale du centre-ville.

D'ores et déjà, la Ville a recruté début juin, un manager du commerce pour piloter la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'actions spécifiques.

Fort du soutien de cet apport de compétences et d'expériences, la Ville confirme sa volonté de créer aussi un Office du Commerce Municipal en centre-ville, tel qu'annoncé au programme d'actions figurant dans le dossier de candidature, déposé auprès de la DIRECCTE Ile-de-France, en janvier dernier.

A l'issue de travaux prévus dans le local appartenant à la Ville, situé 4 place Saint Maclou, celui-ci ouvrira au 1er trimestre 2020.

Outil fédérateur de l'attractivité commerciale du Cœur de Ville, l'Office du Commerce Municipal « Cœur de Ville, Commerces Connectés » a pour ambition de mettre en œuvre un plan d'actions de soutien au commerce de proximité orienté « conquête de clientèle » et « attractivité du centre-ville ».

Guichet unique des commerçants, des porteurs de projets et des investisseurs, l'Office de Commerce a pour vocation l'animation des partenariats institutionnels, la mobilisation des acteurs locaux publics et privés et le renforcement des synergies existantes de l'ensemble des compétences des services municipaux impliqués pour garantir l'atteinte d'objectifs communs, en matière de dynamisation du commerce de centre-ville.

En agissant concrètement au quotidien ou en se projetant dans l'avenir pour promouvoir le dynamisme commercial du centre-ville, ses missions sont :

- accompagner les porteurs de projets et les commerçants (création, reprise, transmission, développement),
- apporter un appui aux commerçants et artisans et les orienter vers les partenaires et les services compétents,
- soutenir l'Association des Commerçants,
- accueillir les investisseurs et les promoteurs en immobilier commercial,
- prospecter les réseaux d'enseignes dynamiques,
- fédérer les partenaires institutionnels et privés et favoriser les échanges,
- travailler à la structuration de l'urbanisme commercial en lien avec les propriétaires,
- proposer des actions nouvelles de conquête de clientèle,
- impulser la création d'outils de communication pour augmenter la visibilité des activités commerciales et des actions collectives en faveur du développement du commerce de proximité et de l'attractivité du centre-ville,
- contribuer aux études stratégiques en matière d'attractivité et de développement du commerce et de l'artisanat menées dans le cadre de la phase d'initialisation de la convention cadre d'Action Cœur de Ville,
- piloter la mise en œuvre des plans d'actions en faveur de la dynamisation du commerce local issus de ces études,
- être en veille sur les tendances et les résultats liés à l'utilisation des nouveaux outils pour le soutien et le développement de l'activité commercial et artisanal.

Dès à présent, l'Office du Commerce Municipal a pour objectifs de mener les actions suivantes déjà identifiées :

- organisation, gestion et suivi d'une base de données des locaux commerciaux et d'une bourse des locaux vacants,
- création d'un Portail web « Office du Commerce » favorisant la visibilité des attraits du centre-ville et regroupant toutes les informations destinées aux commerçants et aux porteurs de projets,
- création d'une plaquette « Guide du Commerce à Mantes-la-Jolie » à destination des porteurs de projets et des enseignes,
- Mise en place de trompe l'œil pour traiter la vacance commerciale et favoriser une pré-commercialisation,
- soutien à la structuration de l'Association des Commerçants visant à créer une nouvelle dynamique de l'espace marchand et de son animation,
- mise en place d'une charte des devantures et terrasses commerciales,

- élaboration et mise en place d'un plan d'aides directes au développement des entreprises du commerce et de l'artisanat, en centre-ville,
- mise en œuvre du programme expérimental pour la digitalisation des commerces de proximité en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Ile de France et la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale Versailles-Yvelines.

Le programme expérimental de digitalisation consiste à soutenir les commerçants dans leur usage des solutions digitales, comme suit :

- mise en place d'actions et de formation de sensibilisation des commerçants aux nouvelles technologies via des ateliers pratiques et le dispositif Boutique Connectée de la CCI Versailles-Yvelines,
- réalisation de diagnostics personnalisés avec prise en compte des spécificités des activités commerciales et coaching individuels pour la mise en place et l'utilisation de solutions digitales et d'utilisation des réseaux sociaux,

Pour la bonne réalisation du programme, la CCI Versailles-Yvelines recrutera un digital manager.

La convention de partenariat est d'une (1) année et renouvelable pour une durée de trois (3) ans maximum. La Ville acquittera annuellement la somme de 25 000 euros pour la mise en œuvre du programme expérimental.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création de l'Office du Commerce Municipal « Cœur de Ville, Commerces Connectés » et ses missions et d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants avec la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale Versailles-Yvelines.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération du 10 décembre 2018 relative à la sollicitation de financements au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) dans le cadre de l'Appel à Projets 2018,

Vu la délibération du 8 avril 2018 relative à la réalisation du programme d'études mené dans le cadre du projet « Action Cœur de Ville »,

Considérant la volonté de la Ville de déployer une stratégie de redynamisation du centre-ville et de développement du commerce local de proximité,

Considérant que le programme d'actions de redynamisation de l'activité commerciale du centre-ville vise, d'une part, à promouvoir une offre commerciale de proximité, qualitative et diversifiée, d'autre part à apporter un soutien aux commerçants et aux porteurs de projets et enfin à renforcer l'attractivité et la compétitivité du centre-ville vis-à-vis des pôles commerciaux environnants,

Considérant la vacance du local, appartenant à la Ville, situé 4 place Saint Maclou,

Considérant la proposition d'accompagnement des commerces de proximité dans une démarche de digitalisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Ile de France et de la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale Versailles-Yvelines,

Vu le rapport des comités techniques des 12 octobre et 30 novembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la création de l'Office du Commerce Municipal de Mantes-la-Jolie et ses missions telles que présentées,

- **d'autoriser** le Maire à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale Versailles- Yvelines. la convention « Programme expérimental pour la digitalisation des commerces de centre-ville » et ses éventuels avenants.

Le Maire

Raphaël COGNET

Un Office du Commerce orienté « *conquête de clientèle* » et « *attractivité du centre-ville* »

Guichet unique des porteurs de projet / commerçants et artisans